

Nations Unies

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION  
(QUATRIEME COMMISSION)  
10e séance  
tenue le  
mercredi 27 octobre 1993  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)  
(Vice-Président)

puis : M. KALPAGE (Sri Lanka)  
(Président)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.4/48/SR.10  
2 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

En l'absence de M. Kalpage (Sri Lanka), M. Sengwe (Zimbabwe), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/48/21 ET A/48/407)

1. M. RIBEIRO (Brésil) s'associe sans réserve à la déclaration faite au nom du Groupe des 77. Le rôle accru de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ne doit pas l'amener à limiter ses activités aux opérations de maintien de la paix au détriment des préoccupations à long terme en matière de développement économique et social. Le Département de l'information est bien placé pour plaider en faveur de toutes les activités de l'Organisation.

2. Il est temps de définir la politique de l'ONU en matière d'information sur la base du consensus énoncé dans la résolution 45/76 A, notamment la nécessité de favoriser la libre circulation de l'information et le rôle de la coopération internationale dans l'atténuation des déséquilibres en matière de communication entre les pays.

3. L'intervenant note, à cet égard, les divergences existant au sein du Comité entre pays développés et pays en développement. Les premiers, en effet, soutiennent les activités de coopération en cours dans le cadre de projets multinationaux tandis que les seconds insistent sur la nécessité de concentrer les ressources de la coopération internationale sur la mise en place des infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines et la création des capacités. M. Ribeiro invite donc les Etats Membres à exprimer leurs vues afin de profiter d'un éventail plus large d'opinions, première étape sur la voie d'un consensus futur sur la question.

4. La délégation brésilienne se félicite que les différents changements intervenus au cours du processus de restructuration du Département n'en modifient pas la mission qui est de faire mieux connaître les activités de l'Organisation.

5. En ce qui concerne la question des centres d'information, l'ensemble du réseau doit être réexaminé en tenant essentiellement compte de l'appui financier accordé par les pays hôtes et de l'impact des centres sur le public et sur sa connaissance des activités de l'ONU.

6. La délégation brésilienne se félicite que la question des bureaux provisoires ne soit plus à l'ordre du jour du Comité de l'information et fasse l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour de la Deuxième Commission à la quarante-huitième session. Quant à l'intégration de 18 centres d'information à des bureaux extérieurs du PNUD, elle attend avec intérêt le rapport demandé qui permettra notamment d'en évaluer l'incidence sur les activités d'information. Tout en se félicitant de la création d'un mécanisme de consultation entre le Secrétariat et les représentants des groupes régionaux, elle tient à préciser que ce mécanisme n'a qu'un caractère consultatif et ne peut en aucun cas devenir un organe de gestion conjointe des activités du Département.

7. La délégation brésilienne a appuyé le projet de décision relatif à l'élargissement de la composition du Comité de l'information et est certaine que le Gabon et Israël apporteront une précieuse contribution à ses travaux.

/...

8. M. KIM (République de Corée) dit que pour remédier aux déséquilibres et à la distorsion des flux d'information entre pays développés et pays en développement, il importe d'améliorer au plus tôt les moyens dont disposent ceux-ci, d'assurer un transfert de technologie et de former le personnel. Les organismes des Nations Unies jouent un rôle remarquable dans ce domaine.

9. La délégation coréenne espère que les sociétés multinationales aideront les pays en développement à améliorer leurs infrastructures d'information. Il importe parallèlement de renforcer la coopération entre pays en développement afin de promouvoir l'ensemble de leurs capacités en matière d'information. La République de Corée a enregistré des progrès considérables en matière de techniques de communication et est disposée à en faire profiter les autres pays en développement. Elle coopère activement au Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO et contribue également au financement d'autres programmes de l'UNESCO dans ce domaine.

10. L'amélioration de la diffusion de l'information constitue un autre objectif important et l'ONU doit prendre l'initiative de promouvoir la libre circulation de l'information dans tous les pays et de traiter impartialement l'information sans opérer une quelconque distinction entre pays développés et pays en développement.

11. La délégation coréenne se félicite de la diffusion des programmes radiophoniques de l'ONU en 19 langues et de leur distribution à 1 700 réseaux de par le monde. Elle souhaiterait que ces programmes soient également produits en langue coréenne, que est parlée par plus de 70 millions de personnes.

12. L'ONU doit également renforcer la diffusion de l'information à travers ses bureaux extérieurs. En République de Corée, le bureau du PNUD assume également les fonctions de centre d'information des Nations Unies mais les nombreuses tâches dont il doit s'acquitter l'empêchent de se consacrer comme il convient aux activités d'information. Le Gouvernement coréen étudiera avec le Département de l'information les moyens de mieux diffuser les informations relatives à l'ONU. Le représentant rappelle que l'Exposition internationale de Taejon, organisée en République de Corée du 7 août au 7 novembre 1993, est une excellente occasion pour les 10 000 personnes qui visitent quotidiennement le pavillon des Nations Unies d'apprendre l'histoire et de se renseigner sur les activités de l'Organisation. Il indique que la presse connaît un développement spectaculaire dans son pays et souligne l'importance que la République de Corée attache à la démocratie et à la liberté de la presse dont l'indépendance et le pluralisme doivent être respectés.

13. En conclusion, M. Kim exprime sa gratitude au Sous-Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour revitaliser le Département et l'assure de l'entière collaboration de sa délégation.

14. M. KHANAL (Népal) dit que sa délégation s'associe sans réserve à la déclaration du Groupe des 77. Avec le regain d'intérêt pour l'ONU, il est inévitable que les lacunes, liées à l'insuffisance des ressources, soient perçues par l'opinion publique. Il incombe au Département de l'information de bien informer celle-ci des nombreuses activités de l'Organisation. Par ailleurs, l'accroissement des mandats en matière d'opérations de maintien de la

(M. Khanal, Népal)

paix ont conduit à penser que les Nations Unies font face aujourd'hui à une crise de surcroît de crédibilité : tenir le public informé de ce que l'ONU peut ou ne peut pas faire constitue donc une partie importante de toute campagne de relations publiques.

15. Les médias doivent être informés des importantes activités de l'ONU et il convient de se féliciter du renforcement des relations avec les organes de presse accrédités au Siège et de la création du nouveau service d'information électronique. La radio demeurant un moyen de diffusion important dans les pays les moins avancés, la délégation népalaise a demandé à maintes reprises que le népalais soit inclus dans les langues de production radiophonique de l'ONU.

16. Malgré les impératifs de rationalisation, il y a lieu de bien peser les décisions relatives aux activités de publication et de ne pas tenir compte uniquement des critères de coûts. Les communiqués de presse, par exemple, constituent pour les médias et les délégations, surtout les plus petites, le seul moyen de suivre les activités de l'ONU, à un moment où celles-ci continuent de s'étendre sur les plans politique, économique et social.

17. La délégation népalaise soutient les efforts visant à faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld l'élément central de diffusion de l'information sur l'ONU et partage l'inquiétude du Sous-Secrétaire général concernant les conséquences des décisions en matière de sécurité sur ces efforts.

18. Le plan d'intégration des centres d'information ne doit pas se faire au détriment de leur autonomie fonctionnelle. Il convient de transférer les maigres ressources affectées aux centres des pays développés aux pays en développement.

19. Le Népal attache de l'importance à la liberté de la presse et à la libre circulation de l'information. Il importe de renforcer les moyens et les infrastructures de communication, de promouvoir la formation et la diffusion de l'information dans les pays en développement, afin de réduire l'écart qui les sépare des pays développés. La situation étant particulièrement grave dans les pays les moins avancés, le Département et l'UNESCO doivent oeuvrer en étroite coopération pour y remédier.

20. M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) soutient entièrement la déclaration présentée au nom du Groupe des 77. Il tient toutefois à marquer son étonnement devant la manière dont ont été prises certaines décisions concernant notamment la création, l'intégration aux bureaux du PNUD ou la fermeture de centres d'information ou encore la suppression de postes.

21. La délégation du Burkina Faso a été surprise d'apprendre au cours d'une réunion officieuse d'information que le centre de Ouagadougou faisait partie des centres intégrés alors qu'il ne figurait pas sur la liste des 18 centres énumérés au paragraphe 7 du document A/AC.198/1993/7 et qu'il n'avait pas reçu, contrairement aux autres centres touchés par cette mesure, la lettre définissant les principes directeurs de l'opération d'intégration.

22. Après avoir fait l'historique du centre de Ouagadougou qui dessert également le Mali, le Niger et le Tchad, et décrit les efforts du Gouvernement pour en faciliter le fonctionnement, M. Ouedraogo dit que les activités naguère

(M. Ouedraogo, Burkina Faso)

florissantes du centre se sont ralenties avec le rappel de son directeur en avril 1991. Depuis lors, le Directeur du PNUD assure l'intérim du poste resté vacant mais il n'a guère de contact avec le centre qui fonctionne tant bien que mal avec ses trois agents. L'absence de directeur se ressent au niveau des relations avec le Gouvernement, de la crédibilité du centre et de la rupture avec le public des autres pays desservis. Par ailleurs le centre souffre d'un manque de matériel et de documentation.

23. La délégation du Burkina Faso souhaite savoir ce que le Département compte faire du poste P-4 de directeur du centre de Ouagadougou prévu au budget de 1992-1993 et connaître le statut réel octroyé au centre. Il aimerait aussi des précisions sur les critères retenus par le Département pour définir le caractère prioritaire de certains centres vis-à-vis d'autres.

24. M. MALASCHENKO (Ukraine) dit que l'Assemblée générale et le Département de l'information doivent s'attacher constamment à éliminer les déséquilibres qui existent en matière de diffusion massive des informations. Il est normal que les pays en développement revendiquent de pouvoir, eux aussi, informer la communauté internationale de leurs besoins, de leurs inquiétudes, de leurs opinions et de leurs espoirs, et faire connaître leurs valeurs culturelles et leurs réalisations. Il en va de même pour les pays en transition, dont fait partie l'Ukraine. A cet égard, le passage d'un système d'information totalitaire à la création d'un nouvel ordre, fondé sur les principes démocratiques se déroule avec succès dans ce pays. La délégation ukrainienne remercie tous les fonds et organismes internationaux, de même que les Etats et particuliers, qui l'aident à mettre en place de nouveaux médias nationaux. Comme de nombreux autres pays, l'Ukraine se heurte à toute une série de problèmes dont la source réside dans le déséquilibre des échanges d'informations. Les organes nationaux buttent contre l'expansion de puissantes structures d'information dont ils ne peuvent soutenir la concurrence en l'absence d'infrastructures, de matériels et de technologies modernes comme de personnel qualifié. Ce déséquilibre pourrait être considérablement réduit si les grands systèmes d'information mondiaux s'intéressaient davantage aux autres pays et peuples et leur réservaient une place dans leurs reportages, et pas seulement à l'occasion d'événements extraordinaires mais d'une manière régulière et objective. La délégation ukrainienne espère que les résolutions qui seront adoptées à la session en cours tendront à un renforcement de l'action des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales visant à aider le plus possible les pays en développement et les pays en transition à éliminer ces déséquilibres. Il convient de souligner que sans un ordre équitable de l'information, le monde s'appauvrit sur le plan culturel.

25. La délégation ukrainienne appuie les efforts énergiques récemment déployés par l'ONU, et notamment le Département de l'information, en vue de réorganiser ses activités en matière d'information. Le rapport du Comité de l'information sur les travaux de sa quinzième session (A/48/21) rend compte d'améliorations notables et présente des plans et perspectives intéressants. La délégation ukrainienne accueille favorablement cette démarche en espérant qu'elle aboutira à des résultats concrets. Il convient en particulier d'accentuer les efforts portant sur les informations relatives aux opérations de maintien de la paix. Ces informations devraient comprendre non seulement des éléments directement liés aux opérations des contingents, mais aussi aborder, lorsque le cas se

(M. Malaschenko, Ukraine)

présente, le problème des sanctions économiques. L'Ukraine, comme d'autres pays, est particulièrement touchée par les sanctions économiques prises contre la République fédérative de Yougoslavie : il convient que la communauté internationale en soit dûment informée et que cette information soit prise en compte dans la répartition de l'aide internationale ou l'octroi de telle ou telle subvention.

26. Dans le cadre du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, la délégation ukrainienne a proposé d'organiser une conférence mondiale qui traiterait du développement de l'humanité au XXe siècle et dégagerait les perspectives ouvertes par le prochain millénaire. Elle note avec satisfaction que la demande de l'Ukraine et du Bélarus tendant à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme à l'échelle du système sur la commémoration du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl a trouvé un écho favorable parmi les délégations d'autres pays. Il ne faut pas que cet événement tragique tombe dans l'oubli et la réalisation d'un grand programme d'information sur ce thème pourrait contribuer à ce qu'une telle catastrophe ne se reproduise jamais.

27. En ce qui concerne la question de bureaux provisoires de l'ONU, l'expérience montre que l'ouverture d'un tel bureau à Kiev a effectivement permis d'informer la population ukrainienne sur les buts, principes, travaux et réalisations de l'Organisation. Par ailleurs, ce bureau de l'ONU permet de diffuser des informations objectives sur les processus qui se déroulent en Ukraine. L'intégration des fonctions d'information et des activités techniques dans les bureaux extérieurs de l'ONU permet d'en améliorer l'efficacité et d'en réduire considérablement les dépenses d'entretien.

28. Comme de nombreuses autres délégations, la délégation ukrainienne estime que le temps est venu de modifier le processus d'élaboration des résolutions de l'Assemblée générale relatives au rapport du Comité de l'information, qui sont empreintes d'une rhétorique ampoulée et se répètent de session en session. Il faut abolir cette pratique, raccourcir ces résolutions, les rendre plus informatives et axées sur la solution de problèmes concrets. La délégation ukrainienne appuie aussi la proposition de réduire la durée des sessions du Comité de l'information et de multiplier les consultations entre les sessions.

29. Mme ZHANG QIYUE (Chine) fait valoir que l'information représente une part importante des activités de l'Organisation des Nations Unies. A une époque où la situation internationale subit de profondes mutations et où le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies est largement reconnu, il est d'autant plus nécessaire de réaliser un excellent travail dans le domaine de l'information.

30. Le Gouvernement chinois estime que l'instauration d'un nouvel ordre international politique et économique doit se fonder sur les cinq principes de la coexistence pacifique et sur la reconnaissance de la diversité du monde. Les quelque 180 Etats souverains qui le composent sont différents non seulement en raison de leurs systèmes sociaux ou de leur niveau de développement, mais aussi de leur idéologie, traditions culturelles, caractère national et croyances religieuses. Seuls le respect de la diversité, la promotion des échanges mutuels, le refus de se laisser imposer un certain modèle permettra de dégager des principes acceptables pour tous les pays pouvant servir de normes aux relations internationales.

(Mme Zhang Qiyue, Chine)

31. L'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication plus juste, plus équitable et plus efficace est inséparable de celle d'un nouvel ordre international politique et économique. A cet égard, la représentante de la Chine rend hommage à l'énorme travail que le Département de l'information a réalisé dans les domaines du maintien de la paix et du développement économique et social. Elle estime que dans la conjoncture actuelle, où paix et développement sont les deux grands problèmes indissociablement liés auxquels sont confrontées toutes les nations, le rôle du Département de l'information devrait consister essentiellement à soutenir la création d'un nouvel ordre de l'information et de la communication fondé sur la reconnaissance de la diversité et le respect des différences entre nations. A cet égard, les besoins des pays en développement devraient faire l'objet d'une attention prioritaire, y compris le renforcement de leurs infrastructures d'information, de manière à éliminer les déséquilibres existants dans ce domaine. Le Département devrait renforcer la coopération Nord-Sud ainsi que les échanges entre pays grâce notamment à ses publications. Il devrait également diffuser des informations sur les Nations Unies auprès du grand public afin qu'il puisse connaître leurs réalisations mais aussi leurs mandats et leurs contraintes. Ce n'est que de cette façon que l'ONU deviendra une organisation soutenue universellement par tous les pays, qu'elle pourra renforcer son rôle et accroître sa crédibilité.

32. L'intégration des centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux de l'ONU doit faire l'objet d'une étude complémentaire. Il convient de l'avis de la délégation chinoise, d'évaluer la fonction information des bureaux intégrés puisque les avis diffèrent à ce sujet.

33. La Chine attache une grande importance aux manifestations qu'organiseront les Nations Unies au cours des prochaines années, et notamment à la Conférence mondiale sur la population et le développement qui aura lieu en 1994, au Sommet mondial pour le développement social, au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995. Elle souhaite que le Département de l'information accorde un rang prioritaire à ces manifestations et contribue à leur succès.

34. M. ALLO (Gabon) appelle l'attention sur le rôle et la responsabilité de l'information dans un contexte de mutation rapide des sociétés et de la vie internationale. Dans le système en vigueur, la mondialisation croissante, inégale et partisane de la médiatisation des événements internationaux, facilitée par des moyens techniques de communication que ne maîtrisent pas les pays en développement, ne fait qu'accentuer les déséquilibres existants dans le domaine de l'information. Le résultat c'est que, dans la plupart des régions du monde, les populations ne constituent que de simples ghettos médiatiques. En Afrique, en particulier, le droit des peuples à exprimer leurs préoccupations, à relater les faits qui les concernent, à présenter leur propre culture, est encore loin de pouvoir s'exercer de façon satisfaisante. Aussi, loin de pouvoir s'imposer comme acteurs à part entière de l'histoire du monde, ces peuples sont réduits au rôle de simples objets d'une histoire que façonnent quelques pays dotés des capacités scientifiques et des moyens techniques indispensables à la communication moderne.

(M. Allo, Gabon)

35. Il faut donc encourager vivement l'action du système des Nations Unies dans ce domaine ainsi que la coopération Sud-Sud. Cette coopération, telle qu'elle se concrétise dans les activités du Pool des agences des pays non alignés et de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, contribue à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication à partir des aspirations et des intérêts communs des pays en développement.

36. Les ministres de l'information des pays non alignés qui se sont réunis récemment à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) ont appelé les pays non alignés ainsi que les pays en développement à continuer de chercher les moyens d'accroître la circulation de l'information, entre autres, de lancer différentes formes de coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine. Ils ont recommandé la création de centres d'information internationaux sur différents continents pour diffuser des informations faisant connaître la réalité de leurs pays. Ils ont demandé aux pays non alignés d'explorer la possibilité de mettre sur orbite un satellite de communication LANSAT qui permettrait de diffuser des informations plus justes à l'échelle mondiale et de présenter une image plus équilibrée des pays en développement.

37. Le Gabon, qui soutient les principes fondamentaux de la liberté de l'information et de la liberté d'expression et d'opinion, compte aujourd'hui 20 titres de journaux, trois chaînes nationales de télévision et de radio, une chaîne de télévision et de radio privée appartenant au parti de l'opposition et une radio commerciale panafricaine Africa No 1. Toute initiative en faveur de la coopération entre le Département de l'information et Africa No 1 qui dispose d'émetteurs puissants serait la bienvenue.

38. S'agissant des centres d'information, ceux-ci constituent souvent dans bon nombre de pays en développement la seule source d'information sur la politique internationale et l'Organisation des Nations Unies, et sont par ailleurs de bonnes bibliothèques de recherche. C'est dans cette perspective que le Gouvernement gabonais souhaite vivement l'ouverture d'un centre d'information des Nations Unies à Libreville.

39. M. ABDELLAH (Tunisie), prenant la parole au nom des cinq Etats membres de l'Union du Maghreb arabe - Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie - note l'importance croissante, dans le nouveau paysage international du rôle de l'information. Les succès enregistrés par l'Organisation des Nations Unies dans de nombreux domaines ne peuvent être appréciés à leur juste valeur que par une action soutenue auprès de l'opinion publique internationale. A cet égard, l'inégalité dans le traitement par les médias internationaux de divers aspects des opérations de maintien de la paix fait ressortir le danger de déformation dans la perception, par l'opinion publique internationale, de la portée réelle de ces opérations. Il est donc nécessaire que le Département de l'information veille à ce que la couverture médiatique embrasse l'ensemble des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU et que l'information ait le souci de l'équilibre entre les aspects militaire, politique, humanitaire et économique de ces opérations.

40. Il est d'autres champs d'action où l'information joue un rôle de premier plan, tel que celui du développement économique et social. Par conséquent, le rôle de l'information devrait être centré sur une plus grande sensibilisation de l'opinion publique à l'atténuation des déséquilibres caractérisant les relations



(M. Abdellah, Tunisie)

économiques internationales, aux effets de la dette qui grèvent l'économie de nombreux pays du Sud et en retardent le développement. Le continent africain en particulier souffre d'une grave détérioration des termes de l'échange, subit l'impact de séquelles des guerres, comme les mines, et de calamités naturelles telles que la sécheresse et la désertification. Une attention particulière sur le plan de l'information devrait ainsi être accordée au suivi et à la réalisation des objectifs du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991.

41. L'oeuvre d'intégration économique qui se réalise dans le cadre d'ensembles régionaux regroupant des pays du Sud gagnerait, elle aussi, à être largement connue. A titre d'exemple, les concepts d'un partenariat multidimensionnel, notamment économique, et d'un codéveloppement dans le cadre de relations de solidarité entre l'Union du Maghreb arabe et la Communauté économique européenne méritent l'attention des structures d'information de l'ONU en vue d'aider à leur concrétisation.

42. Le consensus qui s'est dégagé au sein du Comité de l'information permettra d'agir en vue d'intensifier la libre circulation de l'information et de réduire les disparités entre pays développés et pays en développement. Pour remédier au déséquilibre existant dans le domaine de l'information, des infrastructures techniques modernes de communication doivent être mises en place dans les pays en développement afin qu'ils puissent exposer leurs vues, réalisations et aspirations dans les médias internationaux et faire connaître davantage leurs valeurs et leurs cultures.

43. La protection des journalistes dans l'accomplissement de leur mission est aussi un facteur important dans l'épanouissement et la consolidation de la liberté de la presse. Aussi les services compétents de l'ONU devraient s'efforcer de sensibiliser l'opinion publique à la protection des hommes de l'information dans le monde.

44. Les pays de l'Union du Maghreb arabe réaffirment l'importance des centres d'information des Nations Unies et estiment nécessaire d'accroître leur efficacité et d'orienter leur action vers des domaines prioritaires. Cette nécessité appelle un renforcement des moyens tant humains que matériels mis à leur disposition.

45. M. KAWAI (Japon) déclare que l'Organisation des Nations Unies se trouve à un moment critique de son histoire. La fin de la guerre froide fait naître des perspectives nouvelles, mais pose aussi de nouveaux défis à l'Organisation, notamment dans le domaine de l'information. En effet, avec la multiplication des opérations de maintien de la paix, il est devenu absolument nécessaire de diffuser en temps voulu des informations objectives en vue de mobiliser l'appui du public. Un effort d'information visant à faire connaître au public le rôle des missions des Nations Unies peut contribuer à assurer leur succès, comme le montre l'exemple du Cambodge. Le Japon loue particulièrement l'action menée par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général en vue d'expliquer les positions de ce dernier.

(M. Kawai, Japon)

46. Il convient d'améliorer la flexibilité du Département de l'information afin qu'il puisse affecter ses ressources financières et ses effectifs aux domaines prioritaires, qui sont à l'heure actuelle le maintien et le rétablissement de la paix, la promotion des droits de l'homme, l'assistance humanitaire et le développement.

47. Il est important que le Département de l'information mette au point une stratégie en coopération avec les organismes du système des Nations Unies en vue de préparer les grandes conférences qui se tiendront sous l'égide de l'Organisation, telles que la Conférence internationale sur la population et le développement, la Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social.

48. La délégation japonaise a noté dans le projet de résolution B, que le Comité de l'information recommande à l'Assemblée générale pour adoption, la décision du Département de constituer une équipe spéciale chargée d'étudier l'attribution de bureaux aux médias au Siège de l'ONU. Il est urgent que le Département trouve une solution adéquate à ce problème qui dure depuis trop longtemps. En effet, les médias japonais ne disposent pas de l'espace de travail dont ils ont besoin, ils estiment avoir été traités de façon inéquitable, car leurs demandes sont restées sans effet.

49. La délégation japonaise partage l'inquiétude du Sous-Secrétaire général à l'information concernant la suspension des visites guidées au Siège. Il est important de trouver une formule compatible avec les contraintes liées à la sécurité afin de permettre au public de visiter l'Organisation à l'oeuvre au service des peuples du monde.

50. La liberté d'expression et la libre circulation de l'information sont essentielles pour la démocratie. Dans ce domaine, le Japon a appuyé les deux séminaires organisés conjointement par le Département de l'information et l'UNESCO à Windhoek (Namibie) et à Alma-Ata (Kazakhstan). Le Japon est conscient de la nécessité de renforcer l'effort de formation du secteur des médias dans nombre de pays en développement et dans les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. Le Japon fournit une assistance technique et financière dans le secteur des télécommunications, organise des stages au Japon et envoie des experts dans les pays en développement. Par ailleurs, le Gouvernement japonais a affecté 545 millions de dollars au titre de l'aide publique à des projets relatifs aux télécommunications exécutés dans les pays en développement.

51. Le Japon demande instamment aux Etats Membres d'appuyer la recommandation du Comité visant à accepter les candidatures du Gabon et d'Israël comme membres du Comité.

52. L'Organisation des Nations Unies doit tenir compte du développement rapide des médias modernes et de leur immense influence sur l'opinion publique mondiale et sur le comportement des décideurs. Elle doit mobiliser l'appui du public en faveur de ses activités accrues et s'ajuster à l'environnement international en pleine évolution.

53. M. KALPAGE (Sri Lanka) prend la présidence.

54. M. AL-ASSOUSSI (Koweït) dit que le rapport du Comité de l'information contient des recommandations précieuses. Etant donné le rôle essentiel que joue le Département de l'information dans le monde actuel en pleine évolution, il faut que les Etats Membres versent leurs contributions pour lui permettre de remplir son mandat. Dans le domaine des communications, l'écart technologique ne cesse de croître entre les pays développés et les pays en développement. Le Koweït s'associe à la demande formulée par certains pays en développement au Département de l'information et à l'UNESCO de redoubler d'efforts en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui encourage les flux d'information et mette fin à la situation de monopole dans ce domaine.

55. Le Koweït espère que le Département de l'information poursuivra ses publications sur les activités de l'ONU, en coopération avec les départements des autres organismes.

56. La communication est essentielle pour assurer la stabilité de la communauté internationale et le bon voisinage entre les Etats. Bien que le Koweït continue de subir les conséquences de l'invasion sauvage de l'Iraq, l'information y a retrouvé sa place car la liberté de la presse et la liberté d'expression y sont garanties par la Constitution. A cet égard, nous appuyons les déclarations des pays qui ont exprimé leur inquiétude face au danger que présente pour leur culture l'influence néfaste des moyens d'information d'autres Etats. Le Koweït quant à lui continue d'être menacé dans son existence par les actes du régime iraquien qui utilise ses moyens d'information officiels pour diffuser des informations fausses et des allégations mensongères, notamment en ce qui concerne ses droits historiques sur le Koweït, qu'il qualifie de dix-neuvième gouvernorat, ce qui a pour effet d'empoisonner l'opinion publique iraquienne et de déstabiliser la région. Le Koweït a dénoncé cette politique et a fourni au Conseil de sécurité des preuves irréfutables des agissements de l'Iraq. Le Koweït réaffirme qu'il continuera de coopérer avec les organismes des Nations Unies en vue d'atteindre les objectifs communs.

57. M. AL-NIMA (Iraq), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant du Koweït, contrairement aux autres représentants qui ont pris la parole avant lui, a, au lieu de s'en tenir au point examiné, sciemment abordé une autre question multidimensionnelle qui a déjà fait l'objet de nombreuses résolutions. Il s'agit là d'une tentative du Gouvernement koweïtien de faire maintenir l'embargo à l'encontre de l'Iraq, qui touche le peuple iraquien depuis trois ans. Le Koweït craint l'avenir parce qu'il se fonde sur des illusions et ne considère pas les faits tels qu'ils sont.

58. M. AL-ASSOUSSI (Koweït), réaffirme que le régime iraquien utilise ses moyens d'information contre le Koweït et la communauté internationale. Il n'a mentionné dans son intervention que des faits et le représentant de l'Iraq s'est d'ailleurs gardé d'y répondre. Il précise que le Koweït ne cherche pas à faire voter une résolution sur ce problème.

59. M. REYES-MATTA (Chili) s'associe pleinement à la position du Groupe des 77, telle qu'elle a été exposée par la délégation colombienne. Il souhaite toutefois que le Département de l'information établisse une meilleure coordination avec le Comité de l'information en ce qui concerne les questions ayant une portée politique.

60. S'agissant des stratégies de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, l'intervenant souligne que les destinataires finaux des activités du Département doivent être les hommes et les femmes du monde entier, et que l'information ne peut avoir comme seule cible les médias et les gouvernements. A titre d'exemple, les étudiants d'université ou les journalistes du monde entier devraient avoir accès aux banques de données des Nations Unies pour faire des recherches dans leur domaine d'intérêt. Toute personne devrait avoir accès à l'information des Nations Unies par le biais d'un téléphone ou par l'intermédiaire d'ordinateurs. Les écoles, en tant que lieu de formation des futurs citoyens du monde, devraient toutes avoir des copies de la Charte des Nations Unies, ainsi que des programmes sur l'Organisation et le travail qu'elle accomplit.

61. En ce qui concerne les rapports entre entreprise et information, il ne faut pas oublier que le plus grand capital de l'Organisation en matière d'information, ce sont les idées et concepts. Les idées peuvent attirer des ressources, présentées avec l'autre idée clef de la fin du siècle : l'entreprise ou la société globale. L'Organisation doit donc élaborer un ensemble d'objectifs stratégiques de travail d'ici à l'an 2000 pour la société globale de la fin du siècle. Par ailleurs, il existe, tant au Nord qu'au Sud, une tendance à la diversité et à l'information spécialisée qui vise certaines parties de la société. Ceci doit donc servir de référence vis-à-vis du type d'information qu'offrent les Nations Unies. En conclusion, l'intervenant souhaite que les projets de résolution présentés par le Comité de l'information soient porteurs de projets originaux, conformes à un monde qui recherche de nouveaux paramètres pour l'avenir.

62. M. NYAMIKEH (Ghana) dit que la guerre froide et les conflits idéologiques ont entravé par le passé le fonctionnement de l'Organisation, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Si le développement social et économique a bénéficié des progrès techniques dans le domaine de l'information et des communications, les nouvelles technologies n'ont pas été mises à la disposition des pays en développement. L'évolution du système international ouvre de nouvelles perspectives, laissant entrevoir un développement centré sur l'être humain. Au cours des deux dernières années, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle pouvait jouer un rôle irremplaçable au service de l'humanité. On assiste à une mondialisation des programmes d'action qui couvrent des questions multisectorielles. Un consensus se dégage sur une myriade de questions, dès lors que l'accent est mis sur l'être humain.

63. Dans le domaine de l'information, il est grand temps de transférer les techniques de l'information et de communication afin d'en faire bénéficier les populations démunies. En effet, il est indispensable de disposer d'informations à jour pour mettre en oeuvre des réformes économiques. Il est aussi important d'informer les populations sur les réformes démocratiques, sur leurs droits et leurs responsabilités. Parallèlement à l'Agenda pour le développement qui sera

(M. Nyamikeh, Ghana)

présenté à l'Assemblée générale à la présente session, le Comité de l'information devrait élaborer un agenda pour le transfert des technologies dans l'information et la communication au sein du système des Nations Unies, en tenant compte des réseaux existants afin d'éviter les chevauchements.

64. Si des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'apartheid et des Palestiniens, l'apartheid n'a pas encore été démantelé et la déclaration de paix entre l'OLP et Israël n'est qu'un début. Il convient donc de poursuivre les efforts d'information visant à éliminer l'apartheid et à améliorer le sort des réfugiés palestiniens.

65. La délégation ghanéenne n'est pas opposée à l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD, mais regrette que le Comité n'ait pas été saisi de cette question en vue de prendre une décision finale. Aucune décision ne devrait être prise sur cette question avant que l'Assemblée générale ne l'ait examinée à sa quarante-huitième session.

La séance est levée à 17 h 25.